



DELIBERATION 2021-139

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU HUIT DECEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO, Mme RIMBERT, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI-MOREAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. WALCZACK, M. TREPRAU, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, M. DE BOISGELIN, M. SIGAUD

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRY donne procuration à M. RIO, M. HIVIN donne procuration à M. RIO, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. LEFEVRE donne procuration à M. PLAUTIN, M. BLANCHRD donne procuration à M. PLAUTIN, M. CADIOU donne procuration à Mme PENA, Mme VESSIOT donne procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES : Mme FERRAI, M. THEOL

M. SIGAUD a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Décision budgétaire modificative n°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2021 (budget primitif, décision modificative et budget supplémentaire).

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal afin de pouvoir passer intégralement les travaux en régie réalisés par les services techniques municipaux :

- **Le montant du chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre section : recettes de fonctionnement) devrait s'établir à 357 051 €**
+ 50 000 € par rapport à la prévision budgétaire initiale
Cette recette est liée aux travaux en régie réalisés par les services techniques
- **Le montant du chapitre 040 (Opérations d'ordre de transfert entre section : dépenses d'investissement), devrait s'établir à 357 051 €**
+ 50 000 € par rapport à la prévision budgétaire initiale afin d'équilibrer ces chapitres.

Afin d'équilibrer cette décision modificative :

- **Le montant du chapitre 023, Virement à la section d'investissement sera augmenté de 50 000 € soit 1 786 265 €**

- Le montant du chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement 50 000 € soit 1 786 265 €

Section de fonctionnement – Recettes

CHAPITRE	NATURE	INTITULE	BP + BS 2021 +DM n°01 + DM n°02	Montant DM n°03	BP + DM n°03
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	307 051€	50 000 €	357 051
	722	Immobilisations corporelles	50 000 €	50 000 €	100 000
	7768	Neutralisation des amortissements des subventions	257 051 €	0 €	257 051

Section de fonctionnement – Dépenses

CHAPITRE	NATURE	INTITULE	BP + BS 2021 +DM n°01 + DM n°02	Montant DM n°03	BP + DM n°03
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 736 265 €	50 000 €	1 786 265

Section d'investissement – Recettes

CHAPITRE	NATURE	INTITULE	BP + BS 2021 +DM n°01 + DM n°02	Montant DM n°03	BP + DM n°03
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 736 265 €	50 000 €	1 786 265

Section d'investissement – Dépenses

CHAPITRE	NATURE	INTITULE	BP + BS 2021 +DM n°01 + DM n°02	Montant DM n°03	BP + DM n°03
040		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	307 051 €	50 000 €	357 051 €
	198	Neutralisation des amortissements des subventions	257 051€	0 €	257 051€
	21318	Autres bâtiments publics	50 000 €	0 €	50 000 €
	21312	Bâtiments scolaires	0 €	50 000 €	50 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n°03 du budget principal pour l'exercice 2021 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°03.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20211214-2021_139-BF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 31 voix pour.

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

